



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E164049

VALABLE JUSQU'AU 07/10/2026

ÉDITÉ LE

02/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/01/2016

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 02/03/2023
1 000

Raison sociale : SEB ELEC

3 TER PLACE DU PARK
29520 CHATEAUNEUF-DU-FAOU

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RM

Téléphone : 02 98 81 83 83

Fax :

Portable : 06 32 75 36 48

Siret : 818 023 442 00010

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 5002374

Site Internet :

E-mail : sebelec29@orange.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146099376

Responsabilité légale :

LAREPPE SEBASTIEN PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146099376

Situation fiscale et sociale : A jour au 02/10/2025

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	27/09/2023
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	21/09/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	08/10/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	23/11/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.